



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Extrait du registre des délibérations
De la commune de SAILLY SUR LA LYS
Séance du 29 juin 2022

Date de la convocation : 23 juin 2022

Date d'affichage : 23 juin 2022

L'an 2022 le 29 juin 2022 à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLY sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

Étaient Présents : M. THOREZ Jean-Claude – M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine – Mme BOUNOUA Rachida - Mme CALDI Christine – M. CARDON Olivier – M. COLLET Olivier – M. COTE Alexandre - Mme de SWARTE Marie-Dominique – Mme DEBUYSER Chantal - Mme DIEUDONNE Nadine – M. DUPONT Bruno – Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent – Madame PALLADINO Dominique - M. PRUVOST Arnaud - M. RAVET Pierre-Luc – Madame RUCKEBUSCH Geneviève - M. TASSEZ Florent.

Absent(s) ayant donné procuration :- Mme LUTZ Véronique à Mme BLONDEL Marie-Christine – Mme MARTEAU Martine à Mme DEBUYSER Chantal – Mme VAN BECELAERE Edith à Mme DE SWARTE Marie-Dominique - Mme CAZAUX Christine à Mme RUCKEBUSCH Geneviève

Absent(s) : M. DEFOSSEZ Emmanuel - M. LEROY Bertrand – M. PECQUEUR Sylvain

Secrétaire de séance : M. COLLET Olivier

Nombre de membres du Conseil municipal : 26

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres votants : 23

Délibération n° 2022 – 32

OBJET **Approbation de l'adhésion de la CCFL au syndicat mixte Hauts de France mobilités**

Vu les articles L.5214-27 et L.5211-5 du CGCT ;

Vu la délibération n°2022D022 du 24 février 2022 par laquelle le conseil communautaire a approuvé l'adhésion de la CCFL au syndicat mixte *Hauts de France mobilités* pour un cotisation de 15 c€ par habitant ;

Considérant que ce syndicat mixte permet la coopération entre autorités organisatrices des transports ;

Considérant qu'il développe des outils en matière d'information voyageurs, de vente de titres et de covoiturage ;

Considérant la nécessité pour la CCFL de développer des politiques de mobilité à une échelle plus large que le seul territoire de l'intercommunalité et de s'appuyer sur ce syndicat mixte comme lieu de ressources et de mutualisation pour exercer sa nouvelle compétence ;

Considérant que Jean-Claude THOREZ a été désigné délégué titulaire de la CCFL auprès du syndicat mixte ;

Ceci exposé, le conseil municipal approuve l'adhésion de la CCFL au syndicat mixte *Hauts de France mobilités* ;

A l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les, jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ



DGS